

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2023 PROCÈS VERBAL

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 15 juin 2023, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire.

**Etaient présents** : MM. KASSA Wondwossen, FERNANDES Pascal, CHUPAU Laurent, MARTIN Armand, RONDEAU Maël, GROENEWEG Jean-Nicolas, LOURDEL Stéphane, SELSCHOTTER Sylvain, Mme SZEWEZUK Carmen.

**Excusés** : MM. VASIC Goran (pouvoir à Mme SZEWEZUK Carmen), Mmes OLANIER Josette (pouvoir à M. CHUPAU Laurent), LOISEAU Angélique (pouvoir à M. LOURDEL Stéphane).

**Absents** : MM. CHAUVIN Christophe, ROLLIN Pierre

**Secrétaire de séance** : M. LOURDEL Stéphane.

Début de la séance : 20 H 05

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil.

### **VALIDATION DU NOUVEL ADRESSAGE**

Le Maire et M. Martin informent le conseil municipal que pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours, la connexion aux réseaux et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, il convient d'identifier clairement les adresses de toute la commune.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, le Conseil municipal décide, à la majorité (11 pour, 1 abstention) :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits,

- d'ADOPTER les dénominations suivantes :

- |                                  |                              |
|----------------------------------|------------------------------|
| • Place des Champs de la Ville   | • Route des Frébitons        |
| • Impasse des Hautes Justices    | • Chemin des Fours           |
| • Impasse des Hannebeaux         | • Impasse des Beaubois       |
| • Chemin des Baillis             | • Chemin de l'Abbaye         |
| • Impasse du Bois de la Boulerie | • Route de Fontainejean      |
| • Chemin du Frenon               | • Chemin des Gâtines         |
| • Chemin des Petites Ventes      | • Chemin des Mardelles       |
| • Chemin de la Breuille          | • Route des Dorsoirs         |
| • Chemin des Aubins              | • Chemin de la Forêt         |
| • Route de Maurepas              | • Chemin de la Chabassolerie |
| • Impasse de la Tuilerie         | • Impasse des Millerois      |
| • Impasse des Desponts           | • Chemin du Perthuis         |

- Chemin de Roncebois
- Route du Charme
- Chemin des Glaives
- Impasse du Jeu de Boules
- Impasse de Chicamour
- Chemin du Gué
- Chemin de l'Étang
- Impasse du Ru
- Chemin des Grands Boisseaux
- Chemin des Lotteaux
- Chemin de la Villeneuve
- Chemin de la Herbonnière
- Impasse des Pétriers
- Route d'Aillant
- Impasse du Petit Cas Rouge
- Route de la Moisson
- Impasse de Bois Chamaux
- Chemin des Dubois
- Impasse du Moulinet
- Route de la Chapelle
- Impasse de la Motte
- Chemin de l'Épinois
- Route de Châtillon
- Chemin des Yvonnets
- Chemin de la Bonne Dame
- Ruelle de la Croix Saint Jean
- Chemin des Plots
- Chemin du Colombier
- Impasse des Yvonnets
- Chemin de la Cour aux Oiseaux
- Chemin des Rosses
- Route de Melleroy
- Chemin des Irlets
- Impasse des Charillons
- Chemin du Haras
- Chemin du Plessé
- Chemin de Villiers
- Impasse des Cent Arpents
- Impasse des Fouquins
- Impasse de Tourteville
- Impasse des Boudins
- Impasse des Beauchets
- Route de la Pâture Neuve
- Impasse de la Grande Bardellière
- Chemin des Quatre Vents
- Chemin de la Roussellerie
- Impasse de la Caserne

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DÉLIBÉRATION PORTANT DÉSFFECTATION ET ALIÉNATION D'UN CHEMIN COMMUNAL APRES ENQUÊTE**

Monsieur le Maire rappelle les faits :

Par délibération n° 07\_2023 en date du 23 février 2023, le Conseil Municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation d'une partie de la route communale n° 66 « Impasse des Beaubois » en vue de sa cession à M. BESSEYRE DES HORTS Philippe.

L'enquête publique s'est déroulée du 3 au 18 avril 2023.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DIT** que l'ensemble des frais d'actes, ainsi que tous les frais occasionnés par l'enquête publique et les frais de bornage sont à la charge de l'acquéreur ;

**DEMANDE** à M. BESSEYRE DES HORTS Philippe le remboursement dans un premier temps des honoraires du commissaire enquêteur et de la publication dans les journaux d'un montant total de 3 245.26 € ;

**DÉCIDE** de reporter la désaffectation d'une partie du chemin communal n° 66 « Impasse des Beaubois » à une prochaine réunion de conseil, quand le bornage sera effectué et la surface exacte déterminée.

## LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES – TARIFS DE REMBOURSEMENT DE LA VAISSELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs applicables au remboursement de la vaisselle cassée ou manquante dans le cadre de la location de la salle des Fêtes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
Adopte, pour chaque vaisselle cassée ou manquante, les tarifs ci-dessous :  
Assiettes : 5 € l'unité  
Verres : 5 € l'unité  
Couverts : 1 € l'unité

## TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

La taxe d'aménagement est un impôt perçu par les communes, le département et la région sur les opérations de construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiment que vous pouvez faire sur votre terrain, dès lors qu'elles nécessitent une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable) pour toute surface de plus de 5 m<sup>2</sup> et d'une hauteur supérieure à 1.80 m et plus.

Cette taxe est actuellement de 3 %.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 pour, 1 abstention), décide :

De maintenir, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %.

## MISE EN PLACE DE VICES-PRÉSIDENTS POUR LES COMMISSIONS

Le Maire rappelle les différentes commissions, avec leur membres, énumérées ci-dessous et demande la mise en place de Vices Présidents, en sachant qu'il est Président de droit.

Chaque commission désigne son Vice-Président.

### FINANCES :

**M. KASSA**, M. FERNANDES, M. ROLLIN, M. GROENEWEG, M. MARTIN, M. SELSCHOTTER, Mme LOISEAU – Vice-Président : M. FERNANDES

TRAVAUX – APPELS D'OFFRES – URBANISME – SECURITE- GESTION DU DOMAINE COMMUNAL :  
**M. KASSA**, M. FERNANDES, M. GROENEWEG, M. MARTIN, M. CHUPAU, M. SELSCHOTTER, M. LOURDEL, M. RONDEAU, M. CHAUVIN – Vice-Président : M. MARTIN

### INFORMATION-COMMUNICATION-NOUVELLES TECHNOLOGIES

**M. KASSA**, Mme OLANIER, M. MARTIN, M. VASIC, M. RONDEAU, M. SELSCHOTTER – Vice-Présidente : Mme OLANIER

### CULTURE- EVENEMENTIEL – VIE ASSOCIATIVE – TOURISME

**M. KASSA**, Mme OLANIER, M. ROLLIN, Mme SZEWEZUK, M. VASIC, M. SELSCHOTTER, M. RONDEAU – Vice-Président : Mme OLANIER

### RESSOURCES HUMAINES – EMPLOYES COMMUNAUX

**M. KASSA**, M. ROLLIN, M. MARTIN, M. CHUPAU, M. FERNANDES, M. LOURDEL, M. CHAUVIN –

Vice-Président : M. MARTIN

GROUPE SCOLAIRE – PERISCOLAIRE – RESTAURATION

M. KASSA, M. FERNANDES, M. ROLLIN, M. GROENEWEG, Mme SZEWEZUK – Vice-Président : M. FERNANDES

JEUNESSE ET SPORT – JUMELAGE

M. KASSA, M. ROLLIN, M. CHUPAU, M. VASIC – Vice-Président : M. CHUPAU

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE – ENVIRONNEMENT

M. KASSA, M. FERNANDES, M. SELSCHOTTER, M. LOURDEL – Vice-Président : M. LOURDEL

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. KASSA, M. MARTIN – Vice-Président : M. MARTIN

BIBLIOTHEQUE

M. KASSA, Mme SZEWEZUK, M. VASIC – Vice-Président : Mme SZEWEZUK

**BANDE DE TERRAIN SITUÉE A CÔTÉ DU STADE**

Le Maire informe le conseil que le propriétaire situé à côté du stade (route de Château-Renard) propose de laisser à titre gracieux à la commune une bande de terrain d'environ un mètre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le projet et demande au propriétaire un courrier de confirmation.

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS OCCASIONNÉS PAR LE PÉRIL IMMINENT**

Le Maire informe le Conseil que la maison sis 12 rue du Docteur Charpentier a fait l'objet d'une procédure de péril imminent avec frais et honoraires pour mission d'expertise d'un montant de 1 961.09 € TTC pour constater le péril imminent et 384.00 € pour constater les travaux de mise en sécurité demandés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le remboursement au propriétaire, soit un total de 2 345.09 €.

**AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉCOLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL**

Travaux d'aménagement de génie civil et de sécurité des abords de l'école

Ces travaux consistent à la démolition de l'entrée de l'école, agrandissement du Parvis, la création d'un arrêt de bus aux normes PMR, la réalisation d'une clôture et pose d'un portail, la réalisation d'un plateau de ralentissement des véhicules, la remise en état des trottoirs, l'aménagement du carrefour en entrée de bourg. Mise en place d'un assainissement des eaux pluviales avec mise en place de bouches avaloirs. Mise en place d'un éclairage à l'entrée de l'école. Mise en place d'un vidéophone avec serrure de sécurité à l'école et création d'un plan d'évacuation d'urgence.

Les travaux sont prévus à l'automne 2023.

Le coût global des travaux est estimé à 165 360.00 € HT, dont 15 862.00 € HT pour l'arrêt de bus.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Région pourrait subventionner à hauteur de 70 € des travaux de l'arrêt de bus avec un maximum de 9 000.00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOPTE** le projet de travaux d'aménagement de génie civil et de sécurité des abords de l'école,
- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous
- \* Montant total des dépenses des travaux : 165 360.00 € HT soit 198 432.00 € TTC
- \* Montant des recettes de la DETR : 41 340.00 € HT
- \* Montant des recettes du Département : 34 312.20 € HT
- \* Montant des recettes de la Région : 9 000.00 € HT
- \* Montant de l'autofinancement : 80 707.80 € HT
- \* Total des recettes : 165 360.00 € HT soit 198 432.00 € TTC
- **SOLLICITE** une subvention de 9 000.00 € HT au titre de la Région soit 70 % du montant du projet,
- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

### **DEMANDE DE MISE EN PLACE DE RADARS PÉDAGOGIQUES**

Après avoir pris connaissance d'un courrier d'une habitante domiciliée route de Châtillon demandant la pose de radars pédagogiques à l'entrée du village pour cause de vitesse excessive, le Conseil Municipal, à la majorité (8 pour, 4 abstentions), ne donne pas suite à sa demande.

En effet, le Conseil Municipal comprend la difficulté des riverains mais malheureusement, par expérience, craint que la pose de tels panneaux ne changera pas le comportement des automobilistes. De plus, la commune ne pourra pas les financer.

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. RONDEAU informe le conseil que l'église aurait besoin de travaux. Une projection de photos est faite pour que les conseillers se rendent compte de l'état de vétusté de celle-ci, notamment la charpente du clocher. Le projet de rénovation est à étudier, des subventions pourront être demandées.

Le Maire informe le conseil que le transport scolaire a été perturbé le mardi 13 juin par manque de chauffeur.

Il propose de faire une réunion entre la commission événementielle et les associations pour évoquer le lieu de la fête de la Saint-Maurice (Champ de Foire ou stade).

Fin de la séance : 22 H 52

Le Maire ;  
Wondwossen KASSA

Le secrétaire ;  
Stéphane LOURDEL